

La plénière du COREPS a réuni 52 personnes. La liste des personnes présentes est en annexe du présent document.

La plénière est présidée par **Mme Sophie Rotkopf**, vice-présidente déléguée à la culture et au patrimoine de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. **M. Marc Drouet**, directeur des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, est présent à ses côtés.

### **1- Ouverture de la plénière**

**Céline Bréant**, directrice de la Comédie de Clermont-Ferrand, introduit l'assemblée et dit tout son plaisir de pouvoir aujourd'hui rouvrir pleinement les portes du théâtre.

**Sophie Rotkopf, vice-présidente déléguée à la culture et au patrimoine**, préside l'assemblée plénière et prend la parole à ce titre.

Elle remercie Céline Bréant de son accueil à la Comédie de Clermont-Ferrand. Il est important que le COREPS puisse investir les deux versants de la Région. En 2021, le COREPS s'était réuni à Lyon et la Région a fait le choix, en concertation avec Marc Drouet et la DRAC, de se réunir cette année en Auvergne. Il faudra maintenir cette alternance.

Sophie Rotkopf explique vouloir débiter son intervention avec une présentation du plan culture de la Région. Elle remercie à ce titre François Pouzadoux et Mila Konjikovic, ici présents, pour l'avoir assistée sur la préparation de cette plénière.

Ce plan affirme une priorité pour agir pour la culture pour tous et par tous sur le territoire : il s'agit de placer les habitants et les territoires au cœur des politiques culturelles régionales. L'objectif est aussi de construire une politique culturelle autonome, en complémentarité des autres politiques existantes, de porter une politique culturelle qui s'adresse au plus grand nombre.

La Région continuera de soutenir fortement les festivals, qui représentent un moyen de diffuser la culture sur les territoires y compris très ruraux.

Le secteur culturel a été bouleversé par la crise Covid et l'est à présent par la crise énergétique. Ces bouleversements nous obligent à repenser nos politiques culturelles. Par ailleurs, la baisse de fréquentation, une certaine surproduction artistique, la concurrence des plateformes de streaming sont des phénomènes qui doivent également être intégrés dans nos réflexions.

Dans ce contexte, la Région souhaite privilégier le « aller vers » plutôt que le « faire venir ». Habitants et territoires doivent être au cœur des politiques culturelles.

Le plan régional pour la culture se décline en 5 chapitres principaux :

- **Inspirer et faire rayonner la région**

A travers 5 projets phares que sont : le Musée des tissus à Lyon, La Halle aux blés à Clermont-Ferrand, le Château de Randan, le château Saint-Exupéry et le festival des Lumières.

- **Une culture pour tous, partout et sur toutes les esthétiques :**

Il faut faire diffuser la culture à partir des métropoles vers les territoires et lutter contre l'isolement. Les territoires hors métropole constituent les trois-quarts de la région Auvergne-Rhône-Alpes, raison pour laquelle il faut corriger les déséquilibres, notamment en soutenant l'action culturelle. Dans ce contexte la région prévoit de :

- développer les CTEAC, encore trop peu nombreux sur le territoire,
- expérimenter les PCT, en accompagnement leur développement,
- consolider l'action culturelle en direction des publics prioritaires de la Région (lycéens, apprentis, personnes âgées et personnes en situation de handicap,...)
- renforcer l'éducation à l'image et aux médias

- **Spectacle vivant :**

L'objectif doit être de reconquérir les publics, de travailler au rééquilibrage territorial, et de prêter une attention particulière aux musiques actuelles, aujourd'hui fragilisées. Les défis climatiques doivent être intégrés.

Pour tout cela, la Région souhaite :

- Etre au côté des artistes à tous les stades de leur développement
- Progresser dans la structuration des filières car elles ne sont pas toutes identiques
- Soutenir l'émergence mais aussi les compagnies labellisées
- Continuer de soutenir les lieux labellisés
- Maintenir les marges artistiques
- Intégrer le spectacle vivant dans les appels à projets qui sont en cours de construction, pour aider la diffusion des spectacles dans des lieux de proximité et aussi dans des lieux patrimoniaux.
- Intégrer les aspects environnementaux dans les appels à projets Région et un accompagnement des acteurs sur ces questions
- S'adapter aux nouvelles pratiques des publics, aux nouveaux enjeux et défis, notamment en matière de handicap, d'égalité femmes/hommes ou environnementale

- **Industries créatives et culturelles :**

C'est un domaine important et dans lequel la Région excelle.

- Il faut maintenir un soutien élevé à la création cinématographique, notamment en modifiant le déséquilibre entre les Régions ex Rhône Alpes et ex Auvergne
- Dans les Jeux vidéo, l'enjeu est de renforcer la filière, dans la mesure où il n'existe aujourd'hui qu'une aide au prototypage. L'objectif est d'accompagner au moment de la création et de la production.
- Dans le Livre, il existe un contrat de filière qui fonctionne très bien. Il faut soutenir les éditeurs et auteurs régionaux.
- Les fêtes du livre continueront également à être soutenues. Il pourrait être envisagé la création d'un prix littéraire régional puis d'un salon littéraire régional.

- **Inventaire du patrimoine**

L'inventaire du patrimoine est une compétence obligatoire de la Région. Il faut créer des passerelles entre nos chercheurs et la valorisation de leur travail en transversalité.

Il faut continuer le plan de préservation du patrimoine en lien avec l'Etat. Il y aura également un appel au soutien des lieux qui ne sont pas classés. Les liens entre patrimoine et numérique seront développés.

Enfin, il s'agira de monter en puissance sur la filière des arts plastiques. Notamment en augmentant les croisements entre nos lieux patrimoniaux et les arts plastiques. Toujours, cela devra se faire au plus près des habitants et des territoires.

C'est un plan qui donne la vision de ce que la Région veut développer. De nouveaux dispositifs seront initiés sous peu : le dispositif festival sera en ligne en décembre. D'autres appels à projets sont en cours de construction.

Le COREPS doit jouer un rôle important là-dedans. Les services sont attentifs aux contributions et remontées du COREPS. Il est important que les acteurs culturels continuent à alimenter la réflexion, à alerter la Région et que le travail se fasse ensemble, en concertation.

La Région a 57 dispositifs aujourd'hui et l'objectif est aussi celui d'une simplification, c'est-à-dire d'en avoir moins d'une trentaine et avec des intitulés plus clairs pour que ce soit plus facile et plus simple. C'est un chantier prioritaire pour 2023, pour des dispositifs plus faciles à appréhender et des aides plus faciles à mobiliser.

**Marc Drouet, directeur régional des Affaires culturelles**, prend ensuite la parole.

« Je tiens à vous remercier pour votre présence et pour votre participation à ce COREPS et aux différents groupes de travail, en remerciant tout particulièrement Marjorie Glas pour son travail de suivi et d'organisation.

Je souhaite saisir l'occasion de cette enceinte pour vous livrer quelques réflexions concernant le contexte dans lequel nous nous trouvons, en vous priant de bien vouloir m'excuser par avance pour la gravité de ce propos, même s'il me semble qu'il s'agit de la tonalité adaptée.

Le monde bouge comme jamais peut-être auparavant sous l'effet conjugué de la crise climatique, de la crise internationale et des nouveaux défis sanitaires auxquels pour la première fois l'Humanité se retrouve confrontée au même moment, sur l'ensemble de la planète. Imprévue et gigantesque, c'est une vague scélérate qui semble déferler sur nous et que nous allons devoir affronter.

Les conséquences seront nombreuses et multiples, nous ne les percevons peut-être pas encore toutes, d'autres sont immédiates et nous interrogent déjà de manière collective.

L'évidence pour notre secteur, c'est l'urgence d'interroger un modèle qui n'a pas démerité. Il est sans doute moins difficile de remettre en cause ce qui ne va pas, et plus compliqué de renoncer à un modèle qui avait su trouver son chemin et son équilibre. Mais nous sommes nombreux à partager le même constat : la stratégie d'offre culturelle institutionnelle achève un cycle, avec succès. Un succès qui s'est bâti au moyen de la production et de la diffusion, grâce aux artistes et aux techniciens, sans oublier les équipes administratives qui parviennent à transformer des rêves en réalité, autour de nos réseaux, de nos labels, sur la base d'un travail de territoire en direction des publics. Un cycle dont il convient de préserver les acquis. Ce que sont ces acquis, il s'agit bien sûr de le définir dans le dialogue, en acceptant de devoir préparer la nouvelle étape. Celle-ci esquisse ses contours en marge du modèle dominant actuel, à partir d'initiatives et d'expérimentations qui doivent être prises en compte, dans des espaces élargis qui ne peuvent pas être restreints aux métropoles et aux grandes villes, mais qui demeurent le point de départ, dans l'objectif de transformer ces expériences renouvelées, en prenant en compte la contrainte budgétaire, mais sans mettre en péril l'héritage évoqué. Immense défi !

Les faits s'imposent à nous, et chacun se retrouve confronté à la difficulté de boucler son budget : l'État, les collectivités territoriales, les lieux, les compagnies, mais les ménages aussi. Les causes sont multiples : l'inflation qui surenchérit tous les postes de dépenses, la crise énergétique qui ne pourra pas être absorbée par une augmentation de recettes et qui impose de repenser notre mode de fonctionnement, les revendications salariales qui interrogent la répartition des fruits de la croissance à un moment où celle-ci s'érode sous l'effet de la montée des périls au plan international. Et soyons clairs, avec la particularité du secteur du spectacle vivant de ne pas produire de gain de productivité.

Et dans la colonne en face, nous ne pouvons que constater une baisse des recettes du fait de la désaffection d'une partie du public sous l'effet cumulé de la crise sanitaire, de la baisse du pouvoir d'achat, mais aussi du développement du numérique, porté par les puissants moyens des professionnels du secteur de l'attention qui voudraient nous cloîtrer chez nous pour mieux mobiliser – comme ils disent – notre temps de cerveau disponible autour d'une offre dématérialisée, froide et inhumaine parce qu'individuelle et non collective.

Plus que jamais, la solidarité s'impose à nous. Au milieu de la tempête qui nous menace, l'État bien sûr restera présent. Pour faire front face à l'adversité, comme en témoigne la hausse du budget de la culture en 2023. Après les 14 MDS d'Euros, sans précédent, mobilisés durant la crise sanitaire. Incontestablement, ce budget est audacieux.

L'audace, cela signifie la volonté de sortir d'une approche strictement comptable de la culture. Parce qu'avec cette approche, trop souvent, le disponible pour activité – c'est-à-dire ce qui reste aux lieux pour permettre aux artistes de travailler et au public de découvrir ces créations – trop souvent ce disponible artistique a constitué la variable d'ajustement

L'audace, c'est de refuser que cela devienne une fatalité. Autrement, comment expliquer au spectateur, autrement dit au contribuable, qui au quotidien vit durement les conséquences de la crise, que la hausse du budget de la culture – qui indirectement pèse sur ses impôts donc sur son pouvoir d'achat - se traduirait par moins de spectacles, moins de diffusion, moins d'actions artistiques pour lui et pour ses enfants ?

Oui, des marges ont été dégagées par le ministère parce que si la culture ne résout pas tout, sans culture on ne résout rien. Mais ces marges doivent servir l'artiste et le public. Cette hausse du budget permettra de financer la fin du gel du budget annuel de la création, la subvention sera désormais versée à 100 % dès le début de l'exercice. Mais elle devra impérativement s'accompagner de garanties quant au maintien a minima - voire à la hausse chaque fois que ce sera possible - du nombre de productions, de levers de rideau, de diffusions, d'actions d'éducation artistique et culturelle.

Il n'y aura pas d'exception : si des moyens nouveaux sont accordés, à chaque euro de plus, il conviendra d'assurer en contrepartie un euro de plus en direction des artistes et du public.

Incontestablement, cela impose de faire preuve de créativité et d'imagination : mais comment douter que ceux qui se sont engagés dans les métiers de l'art ne manqueront pas d'idées ? Le ministère de la culture leur fait confiance, le public et les artistes également. Il n'y aura pas de réponse universelle imposée d'en haut : c'est bien sûr au cas par cas et dans la concertation que s'élaboreront les propositions et les expérimentations.

Il ne s'agit pas de faire plus avec moins, mais de travailler différemment. Chacun a le droit de vivre dignement de son travail : les artistes, les techniciens, les personnels administratifs des compagnies et des lieux.

Mais n'oublions pas que plus que jamais, le public veut aller à la rencontre des artistes pour mieux se regarder dans le miroir qu'ils lui tendent, pour s'interroger et pour tenter de comprendre le monde tel qu'il ne va pas, réfléchir au chemin qui pourrait conduire – enfin – vers un environnement au sein duquel le bonheur de chacun ne dépendrait plus du malheur d'un autre, que cet autre soit un voisin ou l'habitant inconnu d'un pays lointain.

Les combats que l'on fuit sont les seuls dont on peut avoir la certitude qu'ils ne seront pas remportés. »

**Valère Bertrand (SYNAVI)** prend ensuite la parole aux côtés de **Laurent Van Kote (CFDT)**. Ils lisent tous deux un texte rédigé par une partie importante des organisateurs d'employeurs et des syndicats salariés spectacle vivant siégeant au COREPS (voir liste des signataires en note de bas de page<sup>1</sup>).

« Aujourd'hui 8 novembre 2022 à Clermont Ferrand, jour de séance plénière du COREPS Auvergne Rhône-Alpes ;

Après un an de fonctionnement de cette nouvelle instance, les représentants des employeurs et des salariés du spectacle vivant du territoire régional souhaitent interpeller les acteurs, élus, techniciens et représentants de la culture en région. En effet, ce rendez-vous intervient dans un contexte politique tendu, c'est pourquoi il nous paraît fondamental d'en rappeler les enjeux.

Tout d'abord, la constitution du COREPS répondait à une nécessité de dialogue accru entre les professionnels du secteur, du spectacle vivant mais aussi enregistré, et les instances publiques. Or, depuis plusieurs mois, la Région AuRA refonde sa politique culturelle en ignorant les principes sur lesquels elle s'est engagée, via des annonces non concertées relayées par la presse ou des courriers individuels.

Ce fût d'abord les 4 millions de baisse de dotation au printemps dernier au motif d'un rééquilibrage territorial dont nous attendons toujours les chiffres précis. Ce fût ensuite la réforme de la politique de soutien à l'EAC en ciblant les projets par thématiques idéologiques, excluant de fait la majorité des projets précédemment soutenus et menaçant par conséquent la liberté de création. Enfin, une politique d'appel à projet voit le jour, précarisant l'ensemble du secteur.

De nombreuses tentatives de dialogue ont été menées par nos différentes organisations et également sur un plan intersyndical. Cependant aucune réponse n'a été apportée à nos courriers et demandes de rendez-vous ainsi qu'aux demandes que nous avons prononcées publiquement lors des mobilisations de juin dernier. Nous ne pouvons nous résoudre à ce mépris. La couleur est annoncée : sous couvert de mener une réforme de la politique culturelle, la Région cherche à faire des économies impactant fortement notre secteur afin de financer d'autres pans de la politique de Laurent Wauquiez. Les territoires, les lieux, les compagnies, les salariés seront au final les victimes de ces orientations, alors qu'ils sont le moteur même de la création.

Madame la vice-présidente, selon nos indicateurs votre politique culturelle est menée contre la culture. Personne n'est dupe. C'est pourquoi en préambule à toutes discussion nous souhaitons rappeler nos positions :

1/ le budget culture est seulement égal à 2,44% du budget global de la région (350M sur le dernier mandat, bien moins que l'Etat, et modeste par rapport au bassin de population). Malgré les annonces de bonne gestion de la région Aura, nous contestons en contestons fortement la méthode

---

<sup>1</sup> Ont signé : - Synavi - SCC – Fédération des arts de la Rue - Thema – Les Forces Musicales - Profedim - SMA - SNSP - Syndeac - Fevis - France Festival - Groupe des 20 - Grand Bureau – Jazz(s) RA – Regroupement des compagnies de danse en AURA – CGT spectacle - Sud Culture - FO – CFDT.

en ce qui concerne les aides alloués au secteur culturel : annonces des coupes en milieu d'année, votes des procédures d'aide en fin d'année sur l'exercice en cours...)

2/ une politique d'appel à projet n'est pas une politique culturelle. La logique d'appel à projet fragilise la création, elle précarise les projets et les équipes, ne permettant pas d'inscrire le travail sur le moyen et long terme, ce long terme n'étant pas synonyme de rente.

3/ nous dénonçons l'opacité des relations avec votre collectivité et soulignons l'absence de co-construction. Nous rappelons ici nos demandes :

- nous attendons toujours que réponse soit donnée à nos questions exprimés lors du dernier Copil du 27 Juin dernier.

- nous demandons une transparence sur le budget 2022, et notamment les éléments nous permettant de comprendre quel est le redéploiement budgétaire annoncé et mis en œuvre, pour en cela valider la constance du budget culture global 2022 avec celui de 2021.

- nous attendons la même transparence sur le budget 2023 : nécessité absolue pour nous permettre une projection sereine sur l'année prochaine.

- nous affirmons que le COREPS doit être l'outil de la concertation permettant un dialogue fructueux et non le lieu d'annonce politique.

- nous demandons qu'un calendrier de concertation soit mis en place.

L'ensemble du secteur du spectacle vivant est uni sur ces revendications. Notre participation à cette matinée prouve, s'il le faut encore une fois, notre volonté de travailler en dialogue et appelle de ses vœux une concertation constructive. Toutefois, si notre appel à la concertation n'est pas pris en compte, notre mobilisation continuera et s'amplifiera. Afin de construire ensemble les synergies de demain dans un climat de confiance retrouvé, ce qui n'exclut pas les divergences : concertons-nous, dialoguons et œuvrons à la mise en œuvre pragmatique et intelligible de politiques culturelles ambitieuses, assuré de l'écoute et du respect des priorités et impératifs de chacun ».

**Sophie Rotkopf (Région AURA)** répond à cette interpellation. Le COREPS est effectivement un lieu de dialogue. Le COREPS est co-financé par la Région et l'Etat. Et la présence ici de Mila Konjikovic (directrice spectacle vivant), de François Pouzadoux et sa présence prouvent l'engagement de la Région dans ce dialogue. Elle se dit gênée par cette intervention qui est plus une accusation qu'une ouverture au dialogue. Aujourd'hui, après une année de COREPS, les différents travaux des groupes de travail seront présentés. La Région pourra intégrer ces points dans sa politique dans la mesure où ils s'inscriront dans les axes choisis. La vice-présidente explique par ailleurs ne pas accepter le termes de « thématique idéologique » concernant l'action culturelle. Cela est inapproprié, dans la mesure où il s'agit de thèmes républicains.

S'agissant de la précarisation mentionnée : Sophie Rotkopf rappelle que la Région a maintenu la grande majorité des subventions de fonctionnement général et que ces dernières n'ont pas vocation

à disparaître. Les aides au fonctionnement représentent la majorité du budget culturel régional. Elle sait que le terme de rente n'a pas plu. Mais la Région souhaite pouvoir remobiliser une partie de son budget sur des appels à projets sur des thématiques qui tiennent à cœur à ses élus, notamment sur les territoires.

Elle ajoute que le budget de la culture a été augmenté depuis l'arrivée du nouvel exécutif en 2016. Ce budget est sanctuarisé, il est reconduit *a minima* d'une année sur l'autre.

**Antoine Galvani (SNAM CGT)** s'adresse ensuite à Marc Drouet. Il dit ne pas avoir le même point de vue sur la manière dont l'Etat a géré la crise sanitaire. Malgré les 14M€ d'aides attribuées, la CGT continue à recevoir des appels de personnes pour qui le travail n'a pas repris et notamment pour les jeunes. Cet argent a financé les institutions et on a considéré que l'assurance chômage prendrait en charge le reste pour les intermittents. Quant à la crise climatique, elle est déjà là. Des structures réduisent déjà leur marge et le nombre de leurs représentations. Il n'est pas possible de passer de crise en crise. Qu'en sera-t-il des festivals 2024 avec les Jeux Olympiques ?

**David de Abreu (FAMDT)** explique que le secteur est continuellement en crise, cela fait 10 ans qu'il entend cela. Au départ, on a parlé de crise financière. Aujourd'hui il y a la crise énergétique, la crise politique internationale, tout ça fait dire que c'est culturel. Il s'agit aujourd'hui de savoir comment on peut accélérer les réflexions sur des nouveaux modèles. Nous avons commencé à le faire dans les groupes de travail du COREPS mais il faut aller plus loin.

## **2- Ouverture du COREPS au spectacle enregistré**

**Marjorie Glas (COREPS)** explique que, jusqu'ici, 4 organisations ont répondu présentes à l'invitation du COREPS. Il s'agit du SPI, du SMSP, de festivals connexion et du SNCA/FO.

**Laurent Mazurier (SMSP)** prend la parole au nom du SMSP (syndicat des médias de service public). Il travaille depuis 4 ans sur les antennes de France 3 Auvergne Rhône Alpes. France 3 région fait travailler des monteurs, cadres, techniciens, soutient un travail documentaire, opère des captations de spectacle, etc. D'une manière générale, France 3 AURA essaie d'être en lien avec les enjeux culturels de la région. Il y a 14 implantations sur la région. Le SMSP représente également France Bleu et l'INA. Globalement, les préoccupations du spectacle vivant sont les mêmes que celles qui occupent le SMSP. C'est une joie de rejoindre le COREPS.

## **3- Présentation des travaux des groupes de travail**

**Marjorie Glas (COREPS)** explique que, des 6 groupes de départ, il n'en reste plus que 5, dans la mesure où les groupes Protocoles et Festivals ont fusionné.

- **Groupe Politiques publiques par Marine Berthet (Fevis/France Festival et Sébastien Guerrier (SNAM CGT))**

**Marine Berthet** explique que le groupe a d'abord travaillé sur les budgets des différentes collectivités. Face à l'absence de données, le groupe a travaillé sur une matrice de budget qui a été envoyée aux différentes collectivités. Elle demande que les élus puissent rejoindre plus massivement le groupe, cela faciliterait la réponse aux questions posées dans le cadre de ce groupe.

Le 2<sup>e</sup> thème abordé par le groupe était celui de la fréquentation des publics, un défi majeur pour la reprise post Covid. Le groupe a souhaité travailler à l'observation du terrain, partager des tendances et des retours de terrain.

Le prochain travail du groupe sera centré sur les politiques culturelles éco responsables.

**Sébastien Guerrier** complète ensuite les propos de Marine Berthet. Il explique que l'actualité est venue perturber les discussions au sein du groupe : le Covid, les plans de relance de la DRAC se sont imposés dans l'ordre du jour. Il insiste notamment sur la difficulté des salariés à s'impliquer dans les groupes de travail, en raison de la précarité de leurs métiers, mais également des rapports de force entre employeurs et salariés.

Il revient ensuite sur les travaux propres du groupe de travail. Il s'inquiète du désengagement à venir des collectivités locales. Il s'interroge par ailleurs sur la mise en application des préconisations du groupe : les collectivités appliqueront-elles dans les faits leur discours en matière de politique culturelle ? Il déplore enfin que les collectivités locales n'aient pas fourni d'élément budgétaire précis, dans un contexte où les politiques culturelles restent très opaques. De même, côté employeurs, il aimerait pouvoir avoir accès aux comptes de résultats des structures. Plus généralement, il rappelle que la CGT milite pour des aides à l'emploi direct. Le Fonpeps est un dispositif national intéressant qui aide les producteurs mais qui ne finance que les structures. Le dispositif des GIP cafés culture devrait être élargi.

S'agissant de la présence des élus, il propose que des restitutions des travaux des groupes soient organisées spécifiquement à leur attention.

- **Groupe Emploi Formation par Danaé Hogrel (SUD culture) et Clément Peretjatko (collectif marionnettes AURA / Thémaa)**

Le groupe se réunit une fois par mois. 8 réunions ont eu lieu depuis novembre 2021.

Le groupe s'est donné pour missions :

- Une veille pour la prévention et la lutte contre les agissements des VHSS : ce projet est encore en chantier, mais si un webinar dédié a été organisé par l'Agence AURA-SV le 20 septembre 2022.
- Une veille générale sur l'emploi et les effets de la crise sur le spectacle vivant : un questionnaire a été élaboré et soumis, ses résultats ont fait l'objet d'une publication.

Cette étude a fait ressortir :

- un non recours quasi-systématique aux arrêts maladie pour les intermittents

- Des dispositifs de soutien inadaptés pendant la crise sanitaire
- Des salaires et des conditions de travail à revaloriser dans un contexte de départs et de reconversions

Ce dernier point a été spécifiquement approfondi lors la journée professionnelle organisée par l'Agence AURA-SV le 11 octobre 2022, autour de l'attractivité des métiers du spectacle. La journée a repris les questionnements et divergences des acteurs : Comment protéger et encadrer les nouveaux entrants ? Quelles tensions entre vocation et professionnalisation ? Une journée recrutement a été également été organisée en juillet avec Pôle Emploi Scène et Images.

Le groupe travaille actuellement à la lutte contre le travail illégal, en partenariat avec la DREETS AURA. Plusieurs constats ont été posés. Parmi celles-ci : les pratiques parfois illégales des collectivités en matière d'emploi artistique ; une méconnaissance des acteurs culturels quant aux réalités de l'auto-entrepreneuriat ; la nécessité de renforcer le rôle des licences pour encadrer les pratiques.

Le groupe est également en alerte sur la possible annulation des festivals. Il y a de grosses inquiétudes concernant l'emploi.

L'interconnaissance des membres du groupe facilite les échanges. Le groupe déplore cependant l'absence des collectivités territoriales, 1<sup>er</sup> donneur d'ordre en matière culturelle.

- **Groupe Territoires et Habitants par Lucie Dessiaumes (SNAM CGT) et David de Abreu (FAMDT)**

Les participants à ce groupe ont fait émerger des constats communs et ce, en dépit de leur diversité. Ils ont abouti à un consensus de préconisations pour développer des politiques culturelles construites sur les territoires par les acteurs et actrices culturelles des territoires, sans oublier les habitants. Trois besoins ont été identifiés :

Besoin 1 : Le recensement

- recenser les équipes artistiques présentes sur un territoire, y compris celles qui n'ont pas été repérées, qui ne jouent pas forcément dans des lieux subventionnés.
- établir une cartographie des lieux qui peuvent accueillir des spectacles avec leurs caractéristiques techniques, avoir une meilleure vision des possibilités d'adaptation des spectacles.
- Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs du territoire, les élus, les artistes, sans oublier les habitants. Sensibiliser notamment les élus au coût des spectacles.

Besoin 2 : mise en réseau

- Mettre en réseau des artistes pour favoriser l'émergence de collaborations nouvelles et locales.

- Favoriser la transversalité entre différentes activités (pas seulement le tourisme mais également d'autres activités), des liens entre activités qui permettent au territoire d'inscrire des projets dans la durée.

### Besoin 3 : Une montée en compétence

- Besoin de compétences pour monter des projets culturels de territoires du côté des élus, et du côté des équipes.
- Le groupe appelle de ses vœux la création d'une structure à l'échelle départementale qui viendrait en soutien en matière d'ingénierie culturelle. Cette mission de soutien à l'ingénierie culturelle doit être pensée à une petite échelle, idéalement celle du bassin de vie.

Le groupe appelle à la création de postes spécifiques pour répondre à ces trois besoins de recensement, de création de lien, de compétences en montage de projets.

Un dernier point est abordé, celui des CTEAC. Celles-ci prennent de plus en plus de place dans les politiques culturelles. Si leur multiplication est une bonne chose, le groupe souligne quelques difficultés de mise en œuvre :

- il manque un recensement systématique des acteurs territoriaux en amont.
- les logiques de co-construction sont inégales en fonction des territoires.
- la diffusion sur le territoire et la transmission devraient faire l'objet de budgets supplémentaires.
- les critères de sélection pour choisir les artistes doivent être rediscutés pour plus de transparence.
- Il faudrait prendre le temps, pour chaque CTEAC, d'analyser ce qui fonctionne ou pas, et en faire des bilans systématiques.

Le groupe termine sa présentation en demandant à ce que ces préconisations puissent être prises en compte par les élus et discutées.

- **Groupe Production Diffusion par Sébastien Duenas (SUD Culture) et Marine Dardant-Pennaforte (SYNDEAC)**

Plusieurs réunions ont eu lieu dont une avec l'intervention extérieure de Samuel Valensi, du Shift Project. Le groupe a le sentiment d'avoir été consulté plutôt que d'avoir réellement participé à une concertation avec les pouvoirs publics. Il a également manqué des interventions des agents des collectivités.

Le groupe a par ailleurs été bien représenté au niveau des producteurs, mais moins au niveau des lieux, puisque la composition du groupe ne rendait pas compte de la diversité des structures de diffusion et de création existantes.

Les préconisations émises par le groupe en matière de soutien à la production et à la diffusion ont été présentées dans le cadre d'une journée professionnelle sur l'attractivité des métiers du spectacle vivant à Oullins le 12 septembre 2022. Ces préconisations sont les suivantes :

- Révision des modalités de soutien à la production / diffusion. Proposition notamment de coupler les aides à la production diffusion et de les glisser sur 2 ans.
- Sortir de l'injonction à créer toujours plus
- Créer une aide à l'activité (qui puisse prendre en charge l'EAC et les temps de recherche)
- Favoriser les multi-partenariats
- Prendre mieux en charge l'emploi notamment à travers la pérennisation des postes supports et la prise en compte du travail hors plateau (production, recherche, etc.)
- Une attention accrue doit être portée de la part des subventionneurs au respect des obligations sociales
- Repenser le soutien à la professionnalisation des équipes
- Prendre en compte les parcours des compagnies
- Repenser les relations entre programmateurs et compagnies, organiser des temps pour favoriser l'interconnaissance

Une synthèse de ces préconisations se trouve sur la page Production-Diffusion du COREPS.

- **Groupe Festivals par Elodie Erard (France Festivals) et Jérôme Laupies (SMA/Grand Bureau)**

Le groupe a souhaité faire le constat de la diversité des festivals (taille, esthétiques, modèle économique). Dans cette optique, un questionnaire, adressé aux festivals de la Région, a été mis en place pour cartographier plus précisément l'existant.

Le groupe a par ailleurs abordé différentes problématiques :

- les effets des protocoles sanitaires, sécuritaires sur les festivals et le constat d'une certaine iniquité sur les territoires en fonction des autorisations ou non accordées par les préfectures

Face à ce constat, le groupe a mis en place une cellule de médiation préfectures / festivals pour répondre aux problèmes d'autorisations que les festivals pourraient rencontrer.

- Il a été beaucoup question de la problématique du recrutement et du bookage des techniciens en amont. Beaucoup de personnes ont changé de métier. Ces métiers ont été précarisés et mal accompagnés durant la crise du Covid. Les recrutements sont devenus très complexes. Le recrutement de personnes peu ou pas qualifiées, qui viennent pallier au manque de techniciens sur le marché du travail, aboutit à une montée des accidents du travail. Constat est fait de la nécessité de mieux accompagner les entrants sur le métier.
- Les festivals sont des endroits où on essaie et teste des choses. Ces derniers sont cependant très largement impactés par l'augmentation de coûts des fournisseurs et le manque de matériel. La problématique de l'éco-responsabilité complique également le travail : si tout le monde souhaite avancer sur ce plan, cela coûte cher et les festivals n'ont pas toujours les

épaules. Le cumul de tous ces facteurs aboutit à une diminution de la marge artistique. Le seul levier serait l'augmentation du prix de la billetterie, mais est-ce souhaitable, et même possible ? Les festivals sont inventifs mais ne peuvent pas avoir réponse à tout.

**Marc Drouet (DRAC AURA)** intervient et appelle à sortir collectivement des modèles culturels classiques, et à sortir de certains biais de confirmation. Ce changement ne peut s'opérer au détriment de la marge artistique. Il appelle à des propositions disruptives, que le secteur culturel pourrait peut-être imaginer en lien avec d'autres secteurs d'activités.

Le groupe festivals présente ensuite les résultats provisoires de l'enquête menée. Les résultats laissent apparaître une grande diversité des festivals représentés en termes de durée, d'ancienneté, d'esthétiques, de jauges et de budget. Les premiers constats sont les suivants :

- La place de l'émergence est importante : 20% de la programmation est en moyenne consacrée à l'émergence
- 50% des directions des festivals sont bénévoles
- Une difficulté partagée à trouver des bénévoles
- Un manque d'accompagnement à l'éco-responsabilité
- Des couts sécuritaires très impactant
- Une baisse constatée de la fréquentation pour 50% des festivals ayant répondu
- 90 % des festivals ayant répondu bénéficient d'une subvention mais celle-ci sont de montants variables, et émanent en grande majorité des communautés de communes.
- Peu de festivals sont bénéficiaires et ont une marge de manœuvre réduite pour les années à venir
- 70 % des budgets des festivals sont consacrés à l'artistique

Le groupe conclue son intervention en précisant que le COREPS est la bonne institution pour discuter de l'avenir des festivals.

**Marc Drouet (DRAC AURA)** intervient à nouveau. Il se dit inquiet, certes, mais pas résigné. Concernant les festivals, ils proposent beaucoup de levers de rideau dans un laps de temps très court, et c'est très bien, notamment durant la période de fermeture des autres lieux. En revanche, on ne parle pas de la diversification des financements. L'enquête mentionne les collectivités comme majoritaires dans les financements des festivals mais il ne s'en félicite pas : peut-être faut-il élargir et réfléchir à d'autres types de financements, émanant notamment du public, par exemple le crowdfunding ?

**Jérôme Laupies**, du groupe Festivals, précise que le financement public n'est pas majoritaire pour les festivals qui ont un taux d'auto-financement souvent très élevé. En revanche, parmi les subventionneurs, c'est l'échelon intercommunal qui est le plus aidant.

**Antoine Galvani (SNAM CGT)** prend ensuite la parole pour réagir à ce qui a été dit et faire une proposition. La crise sanitaire s'est terminée mais en janvier 2022, certaines équipes ne travaillaient encore pas en raison de l'interdiction des concerts debout. Les plus précaires vont renouveler leurs droits prochainement, c'est à ce moment-là qu'il faudra faire des constats et parler véritablement

d'une sortie de crise. Il interpelle ensuite Marc Drouet : « vous parlez d'imagination, nous pourrions imaginer que le ministère fasse lui aussi du crowdfunding ! ». Il appelle plus sérieusement à un ministère fort qui défende son budget face à Bercy. Il intervient ensuite sur les GIP Cafés culture et demande à ce que la Région y contribue. Il semblerait que le refus de l'exécutif régional soit argumenté par le fait que ces dispositifs ne donnent pas la main sur l'artistique, cela relève alors d'un choix idéologique.

Il en vient ensuite à sa proposition : après s'être concertée, la CGT propose de réduire le nombre de groupes à deux, Emploi formation et Politiques Publiques, qui absorberait les groupe production diffusion et Territoires et habitants.

**Sophie Rotkopf (Région AURA)** répond à la CGT concernant le GIP Cafés Culture, expliquant que la Région est encore en réflexion. Il n'y a qu'une Région qui est impliquée sur ces dispositifs et quelques communes. La réflexion est en cours et rien n'a encore été tranché. Il n'y a rien d'idéologique donc dans la position de la Région. Concernant les travaux du COREPS, la Région a participé à tous les groupes. Le seul groupe qui n'a pas eu de présence de la Région c'est celui sur l'emploi et la formation car Cédric Pellissier est parti. La Région réfléchit enfin aux questions de l'éco-responsabilité, ainsi qu'à celle de l'ingénierie culturelle sur les territoires. Elle dit avoir été particulièrement intéressée et suivra les préconisations des différents groupes. Elle remercie les groupes pour ces restitutions qui sont précieuses.

Concernant les festivals, Sophie Rotkopf se dit complètement en phase avec les propos de Marc Drouet : on ne peut pas tout demander à la puissance publique, certaines structures arrivent à trouver de nouvelles sources de financement privé, il va falloir modifier les modèles. Les prix flambent également pour les collectivités, dans les lycées et ailleurs. Ainsi, lorsque la Région sanctuarise le budget culture alors que les prix augmentent c'est un vrai engagement.

**Bertrand Furic (Jazz(s)RA)** prend ensuite la parole et intervient autour du rôle de la Région dans le secteur de la formation professionnelle des artistes. La présence de la Région est importante dans les réflexions sur le financement des organisations professionnelles dans la mesure où il s'agit d'une compétence obligatoire de la Région.

**Aline Sam-Giao (Les forces musicales)** considère qu'il semble sain de réduire le nombre de groupe de travail pour aller plus loin. Elle souhaite par ailleurs revenir sur les propos de M. Drouet. Il est demandé aux acteurs culturels d'être inventifs mais à chaque crise c'est ce qui est demandé. Elle rappelle cependant que les structures représentées par les forces musicales sont bloquées par la masse salariale permanente qui augmente lorsqu'il y a de l'inflation. Il est nécessaire d'augmenter les salaires. Est-ce un biais de confirmation ? Elle ne voit guère que deux façons de financer la culture : soit par le marché, soit par la puissance publique. Il existe des modèles hybrides et c'est peut-être à cela qu'il faudrait penser. Mais il n'est pas si facile de trouver des solutions, le soutien de la puissance publique est nécessaire.

**Marc Drouet (DRAC AURA)** ne prétend pas savoir comment faire. Peut-être que c'est aussi une histoire de modèle, la régie municipale (qui s'impose à l'Auditorium de Lyon, dont Aline Sam-Giao est

directrice) n'est peut-être le bon. Il faut peut-être changer les structurations juridiques. Il ajoute croire au développement des droits culturels où l'on fait du commun. Il faut regarder les expérimentations qui se font notamment en Italie ou en Occitanie : auprès des droits culturels, des communs, de la participation citoyenne.

**Sébastien Guerrier (SNAM CGT)** prend ensuite la parole pour préciser que, sur les GIP Cafés culture, il n'y a que deux régions qui ne sont pas investies dont la région Auvergne-Rhône-Alpes. Concernant les financements, il se dit prêt à imaginer d'autres formes, d'autres modèles, mais sous conditions que ces expérimentations soient financées.

**Marc Drouet (DRAC AURA)** répond que s'il y a des expérimentations, il faut en effet qu'elles soient financées. Concernant les droits culturels, il y a des choses intéressantes à exploiter.

#### **4- Adoption des modifications du règlement intérieur ayant trait au changement de dénomination du comité de pilotage**

Les modifications sont adoptées à l'unanimité. La nouvelle mouture du règlement intérieur est annexée à ce compte-rendu.

#### **5- Prise de parole des associations d'élus présentes**

- **Mme Isabelle Lavest, adjointe à la culture de la Ville de Clermont-Ferrand, représentante de France Urbaine**

Isabelle Lavest prend la parole au nom de France Urbaine. Elle pense que le manque de relation avec les élus, constaté à plusieurs reprises lors de la plénière, peut être rattrapé. Elle ajoute qu'il est important d'avoir des espaces de dialogue avec la Région, le COREPS en est un. Elle fait cependant part d'une inquiétude : elle entend beaucoup de la part des départements et de la Région le discours d'un rééquilibrage sur les territoires. Il ne faut pas oublier que les métropoles portent les grands outils : SMAC, théâtres, conservatoires... C'est ici que se situent les points de départ et d'irrigation du reste des territoires.

- **M. Didier Gerardo, adjoint à la culture de la Ville de Crolles, représentant de la FNCC**

Didier Gerardo prend la parole au nom de la FNCC. Il explique, à titre personnel, avoir essayé d'être présent le plus possible dans les groupes, parfois depuis le travail. Il apprend depuis un mandat et demi à se familiariser avec la culture car ce n'est pas son domaine. Le COREPS permet aussi cela. Il lit ensuite la contribution de la FNCC.

« Face à la pandémie de Covid, le FNCC a estimé nécessaire une mobilisation de toutes et tous pour affirmer la nécessaire solidarité entre les acteurs de la culture.

Côté dialogue entre élus, elle a été à l'origine de la mise en place des Conseils locaux des territoires pour la culture (CLTC), désormais installés dans chaque Région.

Elle a dans le même temps plaidé pour la généralisation des Coreps (seuls deux étaient alors restés en fonctionnement). C'est donc une très bonne nouvelle que la mise en route de ce Coreps.

La FNCC, notamment présente au CNPS (Conseil national des professions du spectacle) a toujours entretenu des liens étroits avec les structures et syndicats représentant les professionnels. Elle a en particulier signé des chartes ou convention avec le SNSP (Syndicat national des scènes publiques hors label), le SMA (Syndicat des musiques actuelles). Elle a également travaillé étroitement avec les acteurs du cirque (Territoires de cirque, Artcena...). Etc.

La FNCC a par ailleurs soutenu activement le dispositif en faveur de l'emploi d'artistes émergents du GIP Cafés-culture, initié par la CGT et le syndicat des brasseurs. Un sujet sur lequel notre Coreps pourrait travailler, car une extension de son périmètre de bénéficiaires aux associations, MJC... est à l'étude (il est actuellement réservé aux seuls les cafés et restaurants).

Plus généralement, notre Fédération est persuadée que les politiques en faveur des arts et de la culture doivent être réfléchies et menées collectivement et à l'échelle des territoires entre collectivités, avec les professionnels et avec les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

Plus concrètement, nous estimons particulièrement efficace que le Coreps fonctionne avec des groupes de travail thématiques. Par exemple autour du GIP Cafés-culture mais aussi sur d'autres thèmes, notamment autour de la baisse de fréquentation des équipements culturels, leur adaptation aux exigences de la crise énergétique et de la transition énergétique, la parité femme/homme...

Sur tous ces sujets et d'autres qui pourraient s'imposer, la FNCC est pleinement engagée pour apporter sa contribution ».

- **M. François Descoeur, maire d'Anglard-de-Salers, représentant de l'AMRF**

François Descoeur prend la parole au nom de l'association des maires ruraux de France (AMRF). L'AMRF est volontaire pour être présent dans tous les COREPS. Celui d'Auvergne-Rhône-Alpes est performant, il s'en félicite. Selon lui, on est à un stade où l'on va changer de politiques générales et quelque chose d'autre va se mettre en place mais il est lui aussi incapable de dire quoi. En tout état de cause, il ne faut pas oublier le monde rural. Or, on a tendance à en faire une variable d'ajustement. A l'échelle nationale, l'AMRF va travailler à retranscrire les travaux du COREPS pour les diffuser au mieux.

### Conclusion

En tant que présidente de séance, **Sophie Rotkopf** clôt l'assemblée plénière. Ce COREPS vit et réfléchit et il a toute sa place dans le paysage culturel de la région. A peine la moitié des régions sont dotés d'un COREPS et le fait que la Région soit présente à tous les temps de travail montre que la discussion est ouverte. Elle dit avoir entendu beaucoup d'interpellations, qu'elle a entendues. Elle regrette cependant de ne pas avoir entendu de compliments notamment sur l'ouverture vers les territoires. Elle clôt enfin son intervention en répétant que le dialogue avec la Région est ouvert.

**ANNEXE 1 - Liste des personnes présentes à l'Assemblée plénière du 8 novembre 2022  
(par ordre alphabétique d'organisation)**

<b>Organisation</b>	<b>Nom</b>
AMRF	François Descoeur
CFDT	Laurent Van Kote
CGT SAMPL SNAM	Antoine Galvani
CGT Spectacle Auvergne	Lucie Dessiaumes
CGT Spectacle Auvergne	Sébastien Guerrier
CGT SYNPTAC	Raphaël Vial
Collectif marionnettes AURA / THEMAA	Clément Peretjatko, Cie Collapse
DRAC Auvergne-Rhône-Alpes	Bastien Colas
DRAC Auvergne-Rhône-Alpes	Isabelle Combourieu
DRAC Auvergne-Rhône-Alpes	Ludivine Plassais
DRAC Auvergne-Rhône-Alpes	Fabrice Mazzolini
DRAC Auvergne-Rhône-Alpes	Flavie Lejemtel
DRAC Auvergne-Rhône-Alpes	Marc Drouet
DRAC Auvergne-Rhône-Alpes	Ubavka Zaric
DREETS Auvergne-Rhône-Alpes	Emmanuelle Seguin
FAMDT (AMTA)	David De Abreu, AMTA
Fédération des arts de la rue	Coline Bouvarel, Cie Colegram
Fédération des arts de la rue	Christel Morel
Fédération des arts de la rue	Fanny Guihard
Fédération des arts de la rue	Elsa Haiby
Festivals Connexion	Bertrand Rouchit / Festival de court métrage de Clermont-Ferrand
Festivals Connexion	Thomas Bouillon

Festivals Connexion	Eric Roux, Sauve qui peut le court métrage
Festivals Connexion	Guillaume Bonhomme, Festival Plein La Bobine
FEVIS / Profedim	Marine Berthet, Quatuor Debussy
FEVIS	Bruno Bonhoure
FNCC	Didier Gerardo
FO	Jean-Jacques Picca
FORCES MUSICALES (LES)	Aline Sam-Giao, auditorium-orchestre national de Lyon
FRANCE FESTIVAL	Elodie Erard, Nuits de Fourvière
FRANCE FESTIVAL	Jean Delescluze, Saoû chante Mozart
France Urbaine	Isabelle Lavest, ville de Clermont-F.
France Urbaine	Franck Zimmermann, Clermont Auvergne métropole
Groupe des 20	Gérard Lecointe
JAZZ (s)RA	Bertrand Furic
JAZZ (s)RA	Pascal Buensoz
Pôle Emploi scènes et images	Sabine Danquigny
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Mila Konjikovic
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Sophie Rotkopf
Région Auvergne-Rhône-Alpes	François Pouzadoux
Regroupement de compagnies de danse en AURA	Julie Duchènes, Collectif A/R
Regroupement de compagnies de danse en AURA	Nelly Vial, cie la Vouivre
SMA / Grand Bureau	Jérôme Laupies, Mediatone
SMA - Syndicat des musiques actuelles	Ludivine Ducrot, Le Fil
SMSP (syndicat des médias de service public)	Laurent Mazurier

SMSP (syndicat des médias de service public)	Eric Baraud (directeur France 3 région)
SUD Culture	Danaé Hogrel
SUD Culture	Sébastien Duenas
SYNAVI	Valère Bertrand, Cie Chaudière intime
SYNDEAC	Marine Dardant-Pennaforte, la Fédération

Etaient également présentes :

- Céline Bréant, directrice de la Comédie de Clermont
- Marjorie Glas, Céline Palluy, Annabel Fay pour l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, qui coordonne le COREPS.

**ANNEXE 2 - Règlement intérieur COREPS Auvergne-Rhône-Alpes**

*Adopté le 22 octobre 2021, et modifié en assemblée plénière le 8 novembre 2022 (modifications en rouge)*

**Article 1 - Préambule**

Le Comité régional des professions du spectacle (COREPS) Auvergne-Rhône-Alpes est régi par les circulaires ministérielles n° 2004/007 du 4 mars 2004 **et n°2022/D/2594 du 22 février 2022**. C'est une instance sans personnalité juridique propre. Cela offre une certaine souplesse tout en imposant en parallèle de fonctionner selon des règles. Le COREPS Auvergne-Rhône-Alpes choisit de travailler en respectant le règlement intérieur ci-après.

**Article 2 - Champ d'application**

Il couvre l'ensemble des branches professionnelles du spectacle vivant et enregistré en Auvergne-Rhône-Alpes, que ces activités soient exercées dans le secteur privé ou dans le secteur public. Le COREPS travaille sur les thématiques suivantes : les politiques publiques, l'emploi, la formation, la création, la production diffusion, la relation aux territoires, l'action culturelle, etc. Ce champ d'application n'est pas exclusivement celui du COREPS. Le COREPS n'a pas vocation à se substituer au travail mené dans le cadre d'autres instances interprofessionnelles et s'engage spécifiquement à articuler les résultats de ses travaux avec ceux menés dans le cadre du COEF.

**Article 3 - Objet**

Instance régionale de dialogue social du spectacle vivant et enregistré, le COREPS Auvergne-Rhône-Alpes a pour mission principale de faciliter l'échange et le débat, à l'échelon régional, entre les organisations professionnelles et l'Etat et les collectivités territoriales. Le COREPS doit rester en prise avec la réalité des pratiques professionnelles pour que le dialogue social produise des effets. Il se concerte, alerte, veille et préconise mais n'est pas un lieu de décision des politiques publiques.

**Article 4 - Composition****4.1 - Membres du COREPS**

Sont membres du COREPS les organisations œuvrant dans le domaine du spectacle vivant et enregistré en région Auvergne-Rhône-Alpes. Les membres sont répartis en deux catégories : les membres de droit et les membres associés. Le nombre de membres n'est pas limité. Chacun des membres peut désigner jusqu'à trois représentants (un titulaire et deux suppléants) susceptibles de siéger au sein des réunions plénières et du comité de pilotage du COREPS. Un représentant mandaté peut se faire remplacer s'il n'est pas disponible pour participer à une réunion. Il est toutefois recommandé de ne pas multiplier les interlocuteurs.

**4.1.1 – Les membres de droit**

Sont membres de droit les organisations représentatives, qu'il s'agisse de syndicats salariés ou d'organisations d'employeurs.

Sont également membres de droit la DRAC, la Région et les associations représentant les élus des différentes collectivités territoriales.

#### *4.1.2 – Les membres associés*

Sont membres associés les réseaux, fédérations et collectifs œuvrant dans le secteur du spectacle vivant et enregistré et actifs en région Auvergne-Rhône-Alpes.

### **4.2 – Organisation en collèges**

Les membres de droit et les membres associés composent le COREPS. Ils s'organisent en trois collèges.

- Un collège « Etat et collectivités » ;
- Un collège « salariés » ;
- Un collège « employeurs ».

La liste des membres est détaillée en annexe du présent règlement.

#### *4.2.1 – Collège « Etat et collectivités »*

Le collège « Etat et collectivités » est composé de représentants de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des différentes associations d'élus.

#### *4.2.2 – Collège « salariés »*

Le collège « salariés » est composé des syndicats salariés représentatifs œuvrant dans le champ du spectacle vivant et enregistré, membres de droit, ainsi que les collectifs salariés œuvrant également dans ce champ, membres associés. Les représentants mandatés de chaque organisation doivent exercer une activité professionnelle régulière sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

#### *4.2.3 – Collège « employeurs »*

Sont membres les organisations d'employeurs représentatives œuvrant dans le champ du spectacle vivant et enregistré, membres de droit, ainsi que les réseaux et fédérations professionnels œuvrant également dans ce champ, membres associés. Les représentants mandatés de chaque organisation doivent exercer une activité professionnelle régulière sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

### **4.3 – Les organismes invités**

L'ensemble des organismes sociaux et sociétés civiles assurant une mission dans le domaine de la protection sociale, des droits d'auteurs et droits voisins ou du paritarisme dans le champ du spectacle vivant et enregistré sont invités à participer aux travaux du COREPS. Il s'agit par exemple de Pôle Emploi Scène et Image, de l'AFDAS, du CMB, etc.

Les travaux du COREPS sont également ouverts à d'autres organismes régionaux susceptibles d'enrichir et de stimuler la démarche partenariale et la discussion. Par exemple : H/F, Aremacs, ADDACARA, etc.

Les organismes invités ne siègent pas dans les collèges composant le COREPS mais sont invités à participer aux groupes de travail, sur proposition de l'assemblée plénière ou du comité de pilotage.

## **Article 5 – Modalités de concertation**

Une plénière annuelle, un comité de pilotage, un bureau et des groupes de travail permettent l'organisation du dialogue social, la concertation, et l'articulation des différents travaux du COREPS.

### **5.1 – Assemblée plénière**

Le COREPS, composé des membres de droit et des membres associés, se réunit au minimum une fois par an en assemblée plénière. Les assemblées plénières sont convoquées par le bureau. L'Assemblée plénière permet notamment de dresser un bilan annuel des travaux menés, d'en débattre, de proposer aux professionnels des temps d'échange et de réflexion.

C'est au sein des réunions plénières que sont décidés des thèmes et questions qui seront abordés dans le cadre des groupes de travail. Le fonctionnement du COREPS est également évoqué dans le cadre des plénières.

L'Ordre du Jour des assemblées plénières se constitue sur proposition du comité de pilotage. Les assemblées plénières sont co-présidées par la DRAC et la Région.

### **5.2 – Le comité de pilotage et le bureau**

En conformité avec la circulaire du 22 février 2022, le COREPS s'organise autour d'un comité de pilotage, qui comprend les représentants suivants :

- 1 membre de chaque organisation professionnelle représentative d'employeurs, et 1 suppléant ;
- 1 membre de chaque organisation syndicale représentative de salariés, et 1 suppléant ;
- 1 référent DRAC, et 1 suppléant ;
- 1 représentant de la région, et 1 suppléant ;
- 1 représentant et son suppléant de chaque association de collectivités ou de leurs groupements, désignés parmi les membres des conseils locaux des territoires pour la culture (CLTC).

Le Comité de pilotage s'organise de manière plus opérationnelle autour d'un bureau. Ce bureau se réunit au minimum trois fois par an. Il peut se réunir ensuite au besoin, sur demande d'au moins quatre de ses membres.

#### 5.2.1 – Composition *du bureau du comité de pilotage*

Le **bureau** est composé comme suit :

La DRAC et la Région y siègent de manière permanente.

Chacun des collèges employeurs et salariés désigne en son sein quatre membres qui siégeront au sein du **bureau**. Parmi les organisations choisies, une majorité (au moins 3 sur 4) doit être membre de droit, c'est-à-dire reconnue comme représentative dans une des branches au niveau national.

Le collège Etat et collectivités désigne également 4 membres, hors DRAC et Région.

Une consultation aura lieu tous les 2 ans pour la composition du **bureau**, si besoin sous la forme d'un vote au sein de chacun des collèges composant le COREPS. Une mesure transitoire est prise pour la première année d'existence du COREPS : une consultation devra avoir lieu après la première année d'activités afin de statuer sur la composition du comité de pilotage.

#### 5.2.2 – Rôle du **bureau**

Le **bureau** applique les décisions prises en plénière, aide à l'organisation du COREPS, trie et priorise les thèmes qui seront abordés dans les groupes de travail. Il aide à définir le programme de travail du COREPS et son suivi. Il détermine pour chacun des groupes de travail les objectifs poursuivis, les finalités, les modalités de partage des travaux vers la profession, définit un calendrier prévisionnel opérationnel. Il peut être amené à traiter un point d'actualité d'ordre national ou régional.

#### 5.2.3 – Assiduité

La participation au **bureau** est organisée de manière paritaire. Cela implique un nombre limité de places et nécessite une assiduité aux réunions. En cas de deux absences consécutives aux réunions, sauf cas de force majeure, l'organisation représentée est considérée comme démissionnaire et a vocation à être remplacée par un membre siégeant dans le même collège.

#### 5.2.4 – Présidence de séance

La présidence de séance est assurée en alternance par la DRAC, la Région, les organisations professionnelles représentatives d'employeurs, les organisations professionnelles représentatives des salariés.

#### 5.2.5 – Ordre du jour

L'ordre du jour du **bureau** comprend un temps sur les dossiers de fond (suivi des groupes et divers travaux) et un temps sur l'actualité permettant à chacun d'exprimer des préoccupations, des questionnements, de témoigner de situations ; l'ordre du jour se construit d'une séance sur l'autre. Il fait l'objet d'échanges dématérialisés entre les membres dans les jours qui précèdent la séance. Il est stabilisé au moins 10 jours avant la date de cette réunion.

### 5.3 – Groupes de travail

Afin d'assurer la mise en œuvre des différents chantiers, des groupes de travail sont mis en place, de manière ponctuelle ou permanente. La mise en place d'un groupe relève, pour les groupes permanents, d'une décision du COREPS réuni en assemblée plénière ou, pour les groupes de travail ponctuels, du **bureau du** comité de pilotage.

Le **bureau du** comité de pilotage en précise ses objectifs, sa composition, ses modalités de fonctionnement et son mode d'organisation. Chaque groupe de travail élabore ensuite sa feuille de route. Pour faciliter la présence des représentations professionnelles dans les groupes de travail, il est convenu d'explicitier pour chacun des groupes les questions et problématiques, les finalités et les objectifs poursuivis, un calendrier prévisionnel, les modalités de partage des travaux auprès de la profession.

La composition des groupes de travail n'est pas nécessairement paritaire, mais doit venir répondre aux thématiques abordées. Les groupes de travail sont composés de 4 à 12 membres. Ceux-ci sont désignés parmi les organismes composant le COREPS et ne sont pas nécessairement les représentants mandatés pour siéger dans les assemblées plénières ou le comité de pilotage. Des organisations extérieures peuvent être invitées à siéger de manière régulière ou ponctuelle. Les groupes de travail décident de la temporalité de leurs réunions (de une fois par mois maximum à une fois tous les trois mois minimum).

## **Article 6 – Fonctionnement**

### **6.1 – Coordination**

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées par l'État et la Région, l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle vivant assure la coordination du COREPS et participe à la mise en œuvre des décisions de l'assemblée plénière et du **bureau**.

Les missions de la coordination sont définies comme suit : la coordination problématise en accord avec les membres du COREPS, établit et envoie les invitations aux réunions, relance, fait la transcription et la synthèse des échanges, a la charge des comptes rendus et transmet les procès-verbaux des réunions. La coordination s'assure par ailleurs de la bonne information des membres du COREPS et de la diffusion des ressources nécessaires aux échanges au sein des groupes de travail. La coordination ne préside pas les réunions.

### **6.2 – Frais de déplacement**

Les frais de transport liés à la présence des personnes assistant aux réunions du COREPS sont pris en charge par la structure représentée.

### **6.3 – Diffusion des travaux**

Les membres du COREPS s'entendent sur la nécessité d'une diffusion aussi large que possible des travaux afin d'informer la profession à tous les niveaux :

- Diffusion entre les membres : newsletter interne, outil collaboratif réservé aux membres ;
- Diffusion interne aux organisations : chaque membre relaie les informations dans sa propre structure ou organisation ;
- Diffusion externe : site internet du COREPS (Présentation de l'instance, publication des comptes rendus des travaux des groupes) ;
- Diffusion large vers la profession et les réseaux extérieurs : newsletter bimestrielle (actualités du COREPS, actualités des syndicats et de la profession).

#### **6.4 – Dialogue et consensus**

L'ensemble des membres du COREPS affirme que le COREPS est d'abord un lieu de dialogue et d'échanges. Le consensus est le premier et principal mode de décision. Une décision par vote n'est prise que dans des situations de blocage où il n'y aurait aucune alternative (suspension de séance, report du débat,...).

Chaque membre dispose d'une seule voix au sein de son collège ou au **bureau du** Comité de pilotage dans le cas où des avis seraient mis en délibération.

#### **Article 7 – Modification du règlement intérieur**

Le présent règlement pourra être modifié en plénière sur proposition du **bureau du** comité de pilotage.